

Page: 1/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.06.2023 Révision: 14.06.2023

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit PUR CL-240-Colorlack

Code du produit 1801-1803, 1965, 1967, 1996-1998, 2003-2004, 15158-15159

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles. **Emploi de la substance** / **de la préparation** Vernis

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Producteur/fournisseur :

Producteur: Remmers GmbH Bernhard-Remmers-Str. 13 D-49624 Löningen / Allemagne

tel: +49 (0) 5432/83-0 fax: +49 (0) 5432/3985

Fournisseur France: Remmers SAS 30 B Rue Pierre et Marie Curie FR-35500 Vitré Téléphone:+33 (0)2 99 75 93 29

Fournisseur Belgique: Remmers BVBA Bouwelven 19 B-2280 Grobbendonk

Téléphone: +32 (0) 14 84 80 80 Télécopieur: +32 (0) 14 84 80 81 Service chargé des renseignements :

Remmers GmbH - Tel.: (+49)5432/83-0 - info@remmers.de Remmers SAS: +33 (0)2 99 75 93 29 - info@remmers.fr Remmers BVBA - Tel. 014 84 80 80 - info@remmers.be

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

Centre Antipoisons: Tel: 0032 70-2450245 (Un medicine vous répond, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.)

Belgisch Antigifcentrum - Tel.: 070-2450245 (24 uur per dag en 7 dagen per week)

24h-Transport Emergency Contact Phone Number:

French / Flemish / German: +32 2808 3237 within USA and Canada: 1-800-424-9300 outside USA and Canada: 001-703-527-3887

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Page: 2/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 14.06.2023 Révision: 14.06.2023

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit PUR CL-240-Colorlack

(suite de la page 1)

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger





GHS02 GHS07

Mention d'avertissement Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acétate de n-butyle 1-méthoxy-2-propanol acétate de 2-éthoxy-1-méthyléthyle acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes

nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P240

Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P261 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de P280

protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement

tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans

une position où elle peut confortablement respirer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH208 Contient anhydride maléique, méthacrylate de méthyle. Peut produire une réaction allergique.

EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable. vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges **Description:**

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

Composants contribuant aux dangers [% w/w]:			
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Numéro index: 607-025-00-1 Reg.nr.: 01-2119485493-29- XXXX	acétate de n-butyle Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336, EUH066	≥20-<30%	
CAS: 13463-67-7 EINECS: 236-675-5	dioxyde de titane substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	≥20-<30%	

Page : 3/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.06.2023 Révision: 14.06.2023

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit PUR CL-240-Colorlack

(suite de la page 2) CAS: 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol ≥5-<10% EINECS: 203-539-1 Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336 Numéro index: 603-064-00-3 CAS: 54839-24-6 acétate de 2-éthoxy-1-méthyléthyle ≥5-<10% EINECS: 259-370-9 Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336 Numéro index: 603-177-00-8 CAS: 108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle ≥2,5-<5% EINECS: 203-603-9 Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336 Numéro index: 607-195-00-7 Reg.nr.: 01-2119475791-29-XXXX CAS: 1330-20-7 ≥1-<2.5% xvlène EINECS: 215-535-7 Flam. Lig. 3, H226; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, Numéro index: 601-022-00-9 H332; Skin Írrit. 2, H315 Reg.nr.: 01-2119488216-32-XXXX CAS: 108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle ≥0,25-≤0,5% EINECS: 203-603-9 Flam. Liq. 3, H226 Numéro index: 607-195-00-7 Reg.nr.: 01-2119475791-29-XXXX CAS: 100-41-4 ≥0,25-≤0,5% éthylbenzène Flam. Liq. 2, H225; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Acute Tox. 4, H332 EINECS: 202-849-4 Numéro index: 601-023-00-4 CAS: 80-62-6 méthacrylate de méthyle ≥0,1-≤0,25% Flam. Liq. 2, H225; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335 EINECS: 201-297-1 Numéro index: 607-035-00-6 Reg.nr.: 01-2119452498-XXXX CAS: 108-83-8 2,6-dimethylheptane-4-one ≥0.1-≤0.25% EINECS: 203-620-1 Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H335 Numéro index: 606-005-00-X Limite de concentration spécifique: Reg.nr.: 01-2119474441-41-STOT SE 3;H335: C ≥ 10 % XXXX CAS: 77-99-6 propylidynetriméthanol ≥0,1-≤0,25% EINECS: 201-074-9 Repr. 2, H361 Reg.nr.: 01-2119486799-10-XXXX CAS: 108-31-6 anhydride maléigue 0,0002% EINECS: 203-571-6 Resp. Sens. 1, H334; STOT RE 1, H372; Skin Corr. Numéro index: 607-096-00-9 1B, H314; Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1A, H317, Reg.nr.: 01-2119472428-31-**EUH071** XXXX Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1A;H317: C ≥ 0,001 %

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

* RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales : Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit. **après inhalation :**

En cas d'irritation des voies respiratoires ou des muqueuses (par exemple envie de tousser), de malaise ou d'exposition prolongée, consulter un médecin.

après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau.

après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. **après ingestion :** Garder le patient au calme.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Migraine Vertiges nausée Page: 4/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.06.2023 Révision: 14.06.2023

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit PUR CL-240-Colorlack

(suite de la page 3)

Engourdissement

Risques Exposition à long terme ou répétée peut causer une irritation de la peau (dermatite).

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Traitement des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO_□, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les incendies importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de fumée épaisse et noire lors d'un incendie. L'inhalation des produis de décomposition dangereux peut gravement nuire à la santé.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'étalent au sol. Possibilité d'une inflammation à grande distance.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité :

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

Porter un vêtement de protection totale

Autres indications

Refraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir éloignées les sources d'incendie

Veiller à une aération suffisante

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas envoyer dans le sous - sol ni dans les terrains

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, voir le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, voir le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, voir le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

N'employer que dans des secteurs bien aérés

Veiller à une bonne aération du local, également au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air)

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter le dégagement d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions:

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Tenir à l'abri de sources d'ignition - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.

(suite page 5)

Page : 5/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.06.2023 Révision: 14.06.2023

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit PUR CL-240-Colorlack

(suite de la page 4)

Indications concernant le stockage commun :

Matériau approprié pour réservoirs et conduites : métaux légers et leurs alliages.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Tenir les emballages hermétiquement fermés

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Comp	Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :				
CAS:	123-86-4 acétate de n-butyle				
VLEP	Valeur momentanée: 723 mg/m³, 150 ppm				
	Valeur à long terme: 241 mg/m³, 50 ppm				
1	13463-67-7 dioxyde de titane				
VLEP	Valeur à long terme: 10 mg/m³ C2				
1	107-98-2 1-méthoxy-2-propanol				
VLEP	Valeur momentanée: 375 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 188 mg/m³, 50 ppm				
	risque de pénétration percutanée				
1	108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle				
VLEP	Valeur momentanée: 550 mg/m³, 100 ppm				
	Valeur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm risque de pénétration percutanée				
CAS	1330-20-7 xylène				
1	Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm				
V L.L.	Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm				
	risque de pénétration percutanée				
CAS:	108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle				
VLEP	Valeur momentanée: 550 mg/m³, 100 ppm				
	Valeur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm risque de pénétration percutanée				
CASI	100-41-4 éthylbenzène				
	Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm				
VLEP	Valeur à long terme: 88,4 mg/m³, 100 ppm				
	risque de pénétration percutanée				
CAS:	CAS: 80-62-6 méthacrylate de méthyle				
VLEP	Valeur momentanée: 410 mg/m³, 100 ppm				
	Valeur à long terme: 205 mg/m³, 50 ppm				
	108-83-8 2,6-dimethylheptane-4-one				
	Valeur à long terme: 250 mg/m³, 25 ppm				
1	108-31-6 anhydride maléique				
VLEP	Valeur momentanée: 1 mg/m³ All				

Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés N'utiliser que dans des endroits bien aérés.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle Mesures générales de protection et d'hygiène :

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Protection préventive de la peau par un onguent

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Les informations suivantes sur les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être considérées comme des suggestions.Le choix de l'EPI nécessaire doit être évalué par l'employeur en fonction des activités à exécuter et des conditions locales. S'il est établi, au cours de l'évaluation des

(suite page 6)

Page : 6/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.06.2023 Révision: 14.06.2023

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit PUR CL-240-Colorlack

(suite de la page 5)

risques sur place, qu'il n'existe aucun danger pour le collaborateur, il est possible de renoncer au port de l'EPI ou d'adapter l'EPI à utiliser en conséquence.

Protection respiratoire:

Protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard

Filtre A/P2 selon EN 405.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou prolongée, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains :

Gants résistants aux solvants

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage

en cas de risque d'éclaboussures

Lunettes de protection hermétiques celon EN 166.

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

État physique liquide

Couleur : selon désignation produit

Odeur :caractéristiqueSeuil olfactif:Non déterminé.Point de fusion :non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition 120 °C Inflammabilité Inflammable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

inférieure :Non déterminé.supérieure :Non déterminé.

Point d'éclair : 27 °C

Température d'inflammation :non applicableTempérature de décomposition :Non déterminé.pHNon déterminé.

Viscosité:

Viscosité cinématique à 20 °C 37 s (DIN 53211/4) dynamique : Non déterminé.

Solubilité

l'eau : non ou peu miscible

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur

log) Non déterminé. Pression de vapeur à 20 °C: < 1100 hPa

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C: 1,2 g/cm³ **Densité relative.** Non déterminé.

(suite page 7)

Page: 7/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.06.2023 Révision: 14.06.2023

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit PUR CL-240-Colorlack

(suite de la page 6)

Densité de vapeur:

9.2 Autres informations
Aspect:
Forme:
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

Danger d'explosion :Le produit n'est pas explosif; toutefois, des

mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

Test de séparation des solvants : < 3 %

Modification d'état
Vitesse d'évaporation.
Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger

physique

Substances et mélanges explosibles néant Gaz inflammables néant Aérosols néant Gaz comburants néant Gaz sous pression néant néant

Liquides inflammables Liquide et vapeurs inflammables.

Matières solides inflammablesnéantSubstances et mélanges autoréactifsnéantLiquides pyrophoriquesnéantMatières solides pyrophoriquesnéantMatières et mélanges auto-échauffantsnéantSubstances et mélanges qui dégagent des gaz

inflammables au contact de l'eau néant Liquides comburants néant Matières solides comburantes néant Peroxydes organiques néant Substances ou mélanges corrosifs pour les

oubstances ou melanges corrosns pour les

métauxnéantExplosibles désensibilisésnéant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :				
CAS: 123-86-4 acétate de n-butyle				
Oral	LD50	14.000 mg/kg (rat)		
Inhalatoire	LC50/4 h	>21 mg/l (rat)		

de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

Page: 8/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 14.06.2023 Révision: 14.06.2023

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit PUR CL-240-Colorlack

(suite de la page 7)

Sensibilisation:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Autres indications écologiques :

Indications générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Recommandation:

Eliminer les résidus de produit liquides dans un centre de collecte.

Les codes de l'utilisation courante de déchet indiqués sont une recommandation en raison de ce produit. A cause de l'utilisation spéciale et des données d'élimination chez l'applicateur, dans le cas échéant, d'autres codes de déchet peuvent être assigné.

Catalogue européen des déchets

08 01 17* déchets provenant du décapage de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses

Emballages non nettoyés :

Recommandation:

Elimination conformément aux prescriptions légales.

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

DOT, ADR, IMDG, IATA UN1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

DOT Paint

ADR 1263 PEINTURES

IMDG, IATA PAINT

(suite page 9)

Page: 9/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 14.06.2023 Révision: 14.06.2023

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit PUR CL-240-Colorlack

"Règlement type" de l'ONU:

(suite de la page 8) 14.3 Classe(s) de danger pour le transport DOT Classe 3 Liquides inflammables. **ADR** Classe 3 (F1) Liquides inflammables. Étiquette IMDG, IATA Class 3 Liquides inflammables. Label 3 14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA Ш 14.5 Dangers pour l'environnement Polluant marin: Non 14.6 Précautions particulières à prendre par Attention: Liquides inflammables. l'utilisateur numéro d'identification du danger: No EMS: F-E,S-E **Stowage Category** Α 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable. Indications complémentaires rlatit au transport : **ADR** Quantités exceptées (EQ): E2 Quantités limitées (LQ) 5L Quantités exceptées (EQ) Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml Catégorie de transport 3 Code de restriction en tunnels D/E **IMDG** Limited quantities (LQ) 5L **Excepted quantities (EQ)** Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000

UN 1263 PEINTURES, 3, III

Page: 10/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.06.2023 Révision: 14.06.2023

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit PUR CL-240-Colorlack

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Veuillez considérer les "fiches téchniques" relatives aux spécifications de livraison.

Phrases importantes

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoguer une allergie cutanée.
- H332 Nocif par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Méthode de calcul

Service établissant la fiche technique : Département Sécurité des produits / EHS

Date de la version précédente: 17.03.2020 Numéro de la version précédente: 9

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

Page: 11/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.06.2023 Révision: 14.06.2023

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit PUR CL-240-Colorlack

(suite de la page 10)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2 Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2 Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1 Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3 STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1 STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration - Catégorie 1